**ARRETE PORTANT RECLASSEMENT**

**POUR INAPTITUDE PHYSIQUE**

**DE M........................................**

**AU GRADE DE ........................................**

Le Maire (ou le Président) de ............................................ ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l’exercice de leurs fonctions ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu la demande écrite de M................................................. , sollicitant son reclassement ;

Vu la déclaration de vacance d’emploi effectuée auprès du Centre de Gestion ;

(Eventuellement) Vu l’avis du Conseil Médical en date du ................................. ;

Considérant que l’emploi de reclassement est de niveau équivalent (ou inférieur) ;

Vu l’arrêté en date du ............................. fixant la dernière situation de M....................................... , (grade) ........................................... , (échelon) ............................ , (Indice Brut) ............... , (Indice Majoré) ................ , avec une ancienneté de ..................................... ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - M...................................................................., (Grade ) ............................................. est détaché(e) pour une période d’un an dans le grade de ................................................... , au ................... échelon, Indice Brut ............ , Indice Majoré ............... , à compter du .......................... , avec une ancienneté de .................................

**ARTICLE 2** - (Le cas échéant)

L’intéressé(e) est rémunéré(e) sur la base de l’Indice Brut ............. , Indice Majoré ............. correspondant à sa situation antérieure (pour tenir compte de l’Indice acquis précédemment).

**ARTICLE 3** - Au terme de cette période d’un an, M................................................. peut demander son intégration dans le cadre de détachement.

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au représentant de l'Etat,

- notifié à l’intéressé(e),

- au Président du Centre de Gestion,

- au Comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ........................................,

Le................................................,

NOTIFIE A L’AGENT LE

*(date et signature)* Le Maire,